

Précarité : texte d'orientation voté au congrès académique de SUD Education Lorraine le 30 mai 2012

Précarité :

Un texte proposant les revendications de SUD Education Lorraine en matière de précarité a été ébauché lors d'une réunion au mois d'avril. Ce texte devait être amendé puis voté par l'AG ou le Congrès local pour être considéré comme orientation de SUD Educ Lorraine. Nous sommes partis de l'idée que si un employeur emploie c'est qu'il y a un besoin. Dans le privé tout emploi doit se faire en CDI, dans la fonction publique, tout recrutement doit se faire sous statut de fonctionnaire. A partir de là quelle revendication porter concernant les collègues qui ont déjà été recrutés sous statut précaire. On ne résume pas les deux heures de vive discussion, voici le texte sur lequel on s'est mis d'accord (seule la question de la condition de concours et de nationalité a fait débat et nécessité un vote, le reste a été adopté au consensus) :

SUD Éducation Lorraine revendique l'arrêt du recrutement de personnels précaires et la titularisation de tous les personnels précaires recrutés :

- *sans condition de concours (15 pour, 0 contre, 1 abs) ni de nationalités (13 pour, 0 contre, 3 abs),*
- *sur des postes statutaires de fonctionnaires correspondant au besoins,*
- *après une véritable formation d'au moins une année,*
- *en prenant en compte les services accomplis dans l'avancement,*

Dans l'immédiat, SUD Education Lorraine soutient les personnels précaires dans leur demande :

- *de renouvellement de contrats,*
- *de passage à temps complet pour ceux qui le souhaitent,*
- *d'harmonisation des salaires sur ceux des titulaires de qualification équivalente,*
- *de droits effectifs en matière de formation, de représentation et de mobilité choisie*